

**Comme l'indique le D.L. du samedi 16 décembre 2000, EAU SECOURS MAINTIENT LA PRESSION sur la réparation des préjudices financiers subis par les usagers au cours de la période 1990/2000. RESTONS MOBILISÉS !**

SAMEDI 16 DECEMBRE 2000 **DL** Page 10 (38FGH)

## "Eau secours" maintient la pression

"Il faut bien expliquer aux gens que ce n'est pas fini!" Jeudi soir, à la Maison des associations, cette adhérente d'Eau secours, "association grenobloise des usagers de l'eau" (créée en 1994), résumait bien le sentiment général : comment continuer à motiver les gens alors que l'un des objectifs initiaux et principaux d'Eau secours, à savoir le retour du service de l'eau à une régie municipale, est désormais atteint (lire ci-dessus)?

D'ailleurs, une des grosses copropriétés de la Villeneuve — environ 300 logements — a décidé de ne pas renouveler son adhésion pour 2001... mais deux petites copropriétés viennent de rejoindre Eau secours, qui représente désormais environ 2 500 foyers (onze copropriétés et une certaine d'adhésions individuelles). "Avec la régie, on n'est pas d'accord sur tout, mais il y a un mieux incontestable", résume Daniel Hiriart, président d'Eau secours. Nous sommes en désaccord sur le règlement du service des eaux, mais ce règlement peut évoluer. Cette année, la régie nous a fourni le projet de budget primitif 2001, le document recensant et décrivant les installations, ce que nous n'avions jamais pu obtenir dans le passé". "Par ailleurs, pour 2001, le prix de l'eau reste le même que celui fixé en juillet 1998 : 3,6638 F.H.T./m<sup>3</sup>", souligne Vincent Comparat. Or, pour le même prix, la régie fournira un meilleur service, notamment au niveau des installations de captage, à Rochefort, et ça c'est positif".

Bien sûr, de nombreux problèmes restent en suspens : celui des compteurs (la régie voudrait installer un seul compteur par copropriété, certains à Eau secours pense que cela "déresponsabiliserait" les usagers et qu'il faut donc maintenir les compteurs individuels), celui des "34 millions de francs (MF) de dettes de la Société des eaux de Grenoble

(SEG) qu'on cherche à glisser subrepticement dans les comptes de la régie", sans oublier les 86 MF d'indemnité versés par la Ville de Grenoble à la SEG — ce que conteste Eau secours, et une procédure juridique est en cours, actuellement au niveau du Conseil d'État —, ou encore la détermination du "juste prix" de l'eau, entre 1989 et 1998.

A ce propos, M<sup>e</sup> Eric Le Gulludec, avocat de l'association, a fait le point sur l'évolution du dossier. Un expert a été désigné fin 1999 par le tribunal de grande instance pour définir ce prix de l'eau, et Vincent Comparat, en tant qu'usager, a été associé à cette expertise. "Dans la 1<sup>re</sup> partie de l'année 2000, les experts ont été très dynamiques, montrant une réelle volonté d'aller vite, et le climat de l'expertise a été tout à fait correct, résume M<sup>e</sup> Le Gulludec. Le rythme a été soutenu jusqu'à l'été et puis, depuis, plus rien, c'est le silence le plus complet".

L'avocat laisse entendre que cette lenteur est peut-être due au fait que l'expert, qui était parti sur la détermination d'un "prix économique" de l'eau, prend en compte les remarques de M. Comparat pour finaliser son expertise. "Mais si le prix calculé par l'expert est plus bas que le prix pratiqué entre 1989 et 1998, celui-ci deviendra alors un problème politique. Est-ce que la Ville de Grenoble sera prête, ou pas, à rembourser aux usagers le trop-payé pendant cette période?"

Bref, on le voit, dans un dossier où — Daniel Hiriart le soulignera plusieurs fois — "les choses sont complexes et ardues", Eau secours a incontestablement encore un rôle à jouer. D'ailleurs, elle est en train d'obtenir l'agrément de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (D.D.C.C.R.F.) pour être reconnue comme association de



Daniel Hiriart (à gauche), président d'Eau secours, et Jean Francoz, trésorier, se sont félicités qu'avec la création de la régie de l'eau, les choses aillent désormais beaucoup mieux.

défense des consommateurs. Elle garde sa raison d'être tant qu'il y aura des contentieux en cours, d'énormes sommes d'argent éventuellement récupérables par des usagers lésés, et elle entend à l'avenir rester vigilante sur la qualité de l'eau, la protection des sources, le service rendu à l'usager, et se propose de réfléchir à l'aide à apporter aux propriétaires voulant changer leurs anciennes canalisations en plomb.

Surtout, alors que "le basculement de Grenoble en régie de l'eau va être emblématique en France", conclut M. Hiriart, Eau secours va suivre de très près la première année de fonctionnement de la régie municipale, en 2001.

V.P. ■

Eau secours, 106 bis, rue Abbé Grégoire, tél. : 04 76 49 23 27, eau-secours@free.fr

LE PRESIDENT

Daniel Hiriart

ET BONNE ANNEE

A

Tous !

Eau Secours, association grenobloise des usagers de l'eau \* 106 bis rue Abbé Grégoire 38000 Grenoble

Tel : 04 76 49 23 27 \* <http://eausecours.free.fr> \* [eausecours@free.fr](mailto:eausecours@free.fr)

Cette dix-huitième lettre trimestrielle d'Eau Secours a été tirée à 600 exemplaires. Tous droits de reproduction autorisés à condition d'en mentionner la source.

# Rapport moral 2000

(Résumé du rapport approuvé par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2000)

## Fonctionnement de l'association

-Un C.A. et un bureau chaque mois sauf en août. -Participation à toutes les réunions du Comité des usagers.  
-Participation à toutes les réunions de la coordination des associations des consommateurs d'eau ( CACE) à Ternay, banlieue de Lyon et à Acquarévolve.

## Comité des Usagers

-Dernières étapes pour retour en gestion directe. -La rencontre avec les experts désignés par le tribunal pour le prix de l'eau en 1989 et 1998. Le rapport définitif et la décision de la justice se font toujours attendre...  
-Le règlement du service des eaux pour la nouvelle régie. Une régression incompréhensible sur certains points du règlement de 1997. Décision au Conseil Municipal le 18 décembre prochain.

## Lettre d'Eau Secours

-Trois lettres adressées à tous les adhérents, individuels et copropriétés, ainsi qu'à toutes les associations adhérentes à la CACE.  
-Nous avons besoin de vos avis et vos suggestions sur ce bulletin SVP !

## Coordination des associations

-La 5ème réunion nationale des associations de la CACE. Une soixantaine d'associations ayant les mêmes objectifs que les nôtres et la participation de plusieurs élus, politiques ( voir lettre d'Eau Secours N° 17 ).  
L'absence étonnante de journalistes, dont certains avaient promis d'être là. Cela ne peut être le fait du hasard.

## Retour à la gestion directe à Grenoble

-Un règlement du service des eaux à améliorer. -Un retour progressif à la gestion "presque" directe -La Régie sera en pleine activité au 1/01/2001. -On cherche à glisser subrepticement dans les comptes de la Régie, 34MF de dettes de la SEG ! Est-ce l'amorce d'un nouveau combat pour notre association ?  
-Un prix égal à celui de 1998 pour un service plus important.

## Sur le Web, le site Eau Secours est de plus en plus fréquenté

De plus en plus alimenté par les associations de toute la France, il devient une véritable source de références et d'échanges : les Réseaux d'échange de la transparence subaquatique ( RETS ) fonctionnent de mieux en mieux.

## Appel au renouvellement des administrateurs

Nous avons toujours besoin de nouvelles candidatures

Eau Secours compte sur vous. Avec l'année 2001, les nouveaux élus vont devoir faire de nouveaux choix, aussi notre engagement doit se poursuivre avec la même pugnacité.

**Marielle Mas, Daniel Hiriart, Pierre Poncelet, Michel Richard, Sylvain et Jean Francoz ont été élus au Conseil d'Administration d'Eau Secours. Le C.A. se réunira le 10 janvier prochain à la Maison des Associations à 20 heures pour élire son bureau et programmer le travail de l'année.  
Les séances du C.A. sont ouvertes à tous les adhérents d'Eau Secours !**

Sur l'étiquette libellée à votre adresse, figurent deux chiffres qui sont ceux du dernier exercice pour lequel nous avons reçu votre dernière cotisation (sauf erreur de notre part). Par exemple si vous lisez 99 ou 00, vous n'avez pas encore versé votre cotisation pour l'année. 2001. Au contraire si vous lisez 01, dormez tranquilles, vous êtes à jour !

Année 2001 :

j'adhère à Eau Secours : **Prénom** ..... **NOM** .....  
**adresse** ..... **tél** .....

L'assemblée générale de décembre 1999 a fixé le montant des cotisations comme suit :

**Abonné domestique** : 50 F (chômeurs, petits budgets : 25 F)

**Gros consommateur (copropriétés)** : 20 F par appartement jusqu'à 50ème, 10 F par appartement au-delà de 51ème, 5 F par appartement au-delà de 101ème.

**Soutien** : 100 F et au-dessus